



AMICALE DES
ANCIENS
D'ARAGO



Septembre 2018-Août 2021

Promotion

François Jaubert de Passa

AMICALE DES ANCIENS D'ARAGO
Lycée Arago, Avenue Paul Doumer,
66000 Perpignan
www.anciensdarago.com

Directeur de la publication : Robert Blanch

Rédacteurs :

Jacques Saquer, Bernard Rieu

Chef de projet : Bernard Rieu

Dépôt légal : août 2018

Tirage : 900 exemplaires - Diffusion gratuite

Imprimerie St André, Saint-Estève

Photo de couverture : Monestir del Camp

FRANÇOIS JAUBERT DE PASSA

1785 - 1856



Avertissement

Ce modeste livret, conçu à l'intention d'élèves de Seconde, est destiné à susciter chez eux l'envie d'approfondir la connaissance d'un homme, en proposant quelques clés pour l'aborder plus aisément.

Le mot du Président de AAA



C'est en 2003 que, pour la première fois, l'Amicale des Anciens d'Arago, créée en 1897, attribua le nom d'un ancien élève devenu célèbre, à la promotion des élèves entrant en seconde au lycée Arago de Perpignan. Vous êtes ainsi la 16^{ème} promotion que nous baptisons de façon républicaine et laïque.

En accord avec l'administration du lycée, c'est un très ancien élève qui a été choisi pour vous. Il s'agit de François Jaubert de Passa, Il fréquenta, en même temps que François Arago, le collège Pi devenu au cours de l'histoire, le collège de

Perpignan puis le lycée Arago.

Vous trouverez de façon détaillée l'histoire de ce personnage exceptionnel dans ce livret élaboré par Bernard Rieu sous la houlette de Jacques Saquer, historien spécialiste de Jaubert de Passa.

François Jaubert de Passa a eu un rôle primordial dans l'essor économique de notre département et les effets de son action sont toujours actuels tant dans le domaine de l'irrigation, que dans celui de la défense du patrimoine.

Si François Arago, de par sa brillante carrière à Paris, a rendu célèbre sa région d'origine, François Jaubert de Passa, contraint à rester sur ses terres pour raisons familiales, a fait beaucoup plus pour le département que son condisciple estageois. S'il a craint de "s'enterrer vivant", il a accompli une œuvre magnifique pour notre département, qu'il appelait sa "petite patrie".

Soyez dignes et fiers de faire partie de la promotion François Jaubert de Passa.

Robert Blanch



www.anciensdarago.com

Le mot du Proviseur



C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons au lycée François ARAGO de Perpignan.

Une grande maison chargée d'histoire qui a vu bon nombre de ses élèves servir notre République.

Au fronton de ce bel établissement rénové, vous lirez Liberté, Egalité, Fraternité, la devise qui assure la cohésion de tous les membres de la communauté éducative dont vous faites dorénavant partie.

Les enseignements, qui vous seront dispensés, ont pour vocation de vous permettre d'exprimer tous vos talents, d'assurer votre émancipation intellectuelle. Vous êtes et serez dorénavant des ambassadeurs de cet établissement, ce qui vous oblige et vous obligera à développer des qualités tels que l'engagement, l'exigence et le dépassement de soi afin d'apporter à votre tour, votre contribution au rayonnement du lycée.

Le Proviseur
Pascal Colleu



LYCEE FRANCOIS ARAGO
22 Avenue Président Doumer
BP 60119
66001 PERPIGNAN Cedex
Tél. 04.68.68.19.29 Fax. 04.68.85.24.73



Repères chronologiques

Né dans une famille royaliste légitimiste, François Jaubert de Passa a été sollicité par tous les régimes du XIX^e siècle, tant sa compétence et son autorité étaient grandes dans de multiples domaines.

1785 : Naissance, le 24 avril à Céret, de François Jaubert de Passa. Il est le fils de Pierre Jaubert de Passa, avocat, et de Catherine Vilar, de Céret.

1793 : Avec la radicalisation de la Révolution, la famille se réfugie à Los Masos puis revient à Céret, occupé par une armée espagnole qui a envahi le Roussillon.

1794 : Après la victoire de l'armée révolutionnaire au Boulou (juillet), la famille s'installe à Perpignan. Le père est nommé au directoire du département.

1795-1797 : Etudes au collège Pi, qui deviendra le collège de la ville de Perpignan en 1808, puis le lycée Arago en 1945.

1797-1802 : Poursuite des études au Prytanée français de Paris, futur Lycée Louis le Grand.

1804 : « *L'année la plus laborieuse de ma vie* ». En plus du Prytanée, François suit les cours du Collège de France, de l'Ecole de Médecine et de l'Académie de Législation. Un premier prix de dessin lui vaut l'accès à l'atelier de David. Il fréquente des salons et, avec François Arago, des Roussillonnais influents installés à Paris.

1805 : François intensifie son travail pour devenir avocat et entrer au Conseil d'Etat. Il est reçu avocat à la fin de l'année.



1806 : Par décret du 12 janvier, il est admis au Conseil d'Etat. C'est le grand tournant de sa vie, car quelques jours plus tard, il reçoit la lettre de son père qui le rappelle à Passa.

1808 : Les armées napoléoniennes envahissent l'Espagne et les Pyrénées-Orientales deviennent leur base arrière.



Françoise Jaubert de Passa née Morer

1809 : François épouse Françoise Morer, d'une famille de propriétaires aisés de Finestret. Ils ont eu cinq enfants.

1810 : François a écrit dans ses mémoires : « *Depuis 1810, mes idées avaient été rudement modifiées. La Patrie s'était rétrécie dans mon esprit et ses limites ne dépassaient point celles du département. Je m'étais dévoué à elle d'une manière exclusive depuis qu'on m'avait empêché de me dévouer à la France* ». (Souvenirs, t.3. Chap. 91).

1813 : Napoléon le nomme sous-préfet et commandant supérieur du premier arrondissement des Pyrénées-Orientales.

1815 : Il est nommé conseiller de préfecture par le duc d'Angoulême, pour avoir contribué à prévenir une nouvelle invasion du Roussillon par une armée espagnole.

1818 : Il est lauréat de la Société royale et centrale d'Agriculture pour ses travaux d'agronomie.

1819 : A la demande du gouvernement français, il part en mission au Pays valencien afin d'étudier les pratiques d'irrigation.

1825 : Il est reçu à l'Institut de France (Economie rurale).

1834 : Il rencontre Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments Historiques. Les deux hommes deviennent amis.

1835 : François Jaubert de Passa est nommé correspondant du ministère de l'Intérieur pour la conservation des monuments historiques.

1836 : Il est élu au conseil général (aujourd'hui départemental) pour le canton de Thuir.

1848 : Il est élu au conseil général pour le canton de Vinça. Le 5 octobre, il est élu président de l'assemblée départementale.

1852 : Il rencontre, le 2 octobre, le prince-président de la République, le futur Napoléon III. Il plaide pour une accélération de l'arrivée du chemin de fer à Perpignan et pour sa conception originale de la gestion de l'eau dans le domaine de l'irrigation.

1853 : Il laisse la présidence du Conseil général pour raisons de santé mais continue à siéger.

1856 : Il décède à Perpignan.



Auto portrait de F. Jaubert de Passa âgé



M^{me} Jaubert de Passa dessinée par son époux

Une vie au service de la France et des Pyrénées-Orientales

Alors qu'il est promis à un brillant avenir parisien, son père malade l'oblige en 1806 à revenir à Passa gérer les propriétés familiales. Contrairement à ce qu'il craignait et grâce à ses multiples talents, sa vie a été d'une richesse inouïe. François Jaubert de Passa a réussi à être juriste, agronome, hydrologue, historien, linguiste, auditeur au Conseil d'Etat (1806-1813), Conseiller de préfecture, (1815-1823), Inspecteur des Monuments historiques (1839-1856), Conseiller général des cantons de Thuir et de Vinça (1836-1856), président du Conseil général des Pyrénées-Orientales .

François Jaubert de Passa, né le 24 avril 1785 à Céret, est le fils de Pierre Jaubert de Passa (Passa 1750-1808) docteur ès lois et de Catherine Vilar de Céret.

Des deux côtés, on trouve des origines de « bourgeois honorés » un statut social spécifique à la Catalogne, dont Louis XIV a admis la noblesse au XVII^e siècle.

Par ailleurs, le grand-père, Jacques Jaubert de Passa (1729-1802), officier des gardes et membre de l'Assemblée provinciale, avait hérité de la seigneurie de Passa qu'il transmet à Pierre, son fils aîné. A la veille de la Révolution, François, « l'hereu » (aîné des enfants) qui a quatre sœurs, peut donc nourrir des espérances de petite noblesse qu'une ordonnance de Charles X confirme en 1828 avec le titre de baron.

Les événements révolutionnaires dans lesquels son enfance a été plongée, ont marqué sa curieuse destinée et élargi de bonne heure son esprit. Il a été élevé dans une famille légitimiste, écartelée entre une France devenue révolutionnaire et jacobine et les Bourbons d'Espagne. Le père, qui avait exercé des fonctions électives au début de la Révolution, fut tenté d'émigrer avec sa famille. Il ne donna pas suite à ce

projet et a siégé plus tard au Directoire du département.

Elève au collège de Perpignan avec François Arago



De 1795 à 1797, le jeune François fréquente à Perpignan le collège Pi appelé à devenir en 1808 le collège de la ville puis, en 1945, le Lycée Arago. Il a pour condisciple le jeune François Arago.

François est ensuite envoyé au collège de Tournon en Ardèche, avant d'intégrer le Prytanée français de Paris, devenu l'actuel lycée Louis Le Grand, grâce aux recommandations du futur ministre Chaptal, ancien condisciple de son père. Il y reste jusqu'à la fin de 1805 tout en suivant les grandes heures du Consulat et du début de l'Empire.

Artiste doué, il est quelques temps boursier dans l'atelier d'arts plastiques

de David. Il suit aussi les cours du Collège de France, de l'École de Médecine et surtout de l'Académie de législation. En effet, une myopie naissante l'orienté vers l'administration militaire et le Conseil d'Etat récemment créé.

Familier, par ses relations, des salons des personnes influentes du moment, il fréquente avec François Arago les Roussillonnais établis à Paris, les juristes du Code Napoléon, le jurisconsulte roussillonnais Vergès, de la Cour de cassation, enfin, le ministre Talleyrand. Il devait servir auprès de lui, sitôt nommé auditeur au Conseil d'Etat récemment créé.

Rappelé en Roussillon par son père

Cette nomination intervient par décret le 11 janvier 1806, mais quelques jours plus tard, par un terrible coup du destin, son père malade le rappelle impérativement auprès de lui à Passa pour prendre

la direction de leur grand domaine. La mort dans l'âme, François obéit car à cette époque il n'était pas question de désobéir à son père. Il met deux mois pour regagner le Roussillon et « s'y enterrer vivant » selon la formule figurant dans ses « *Souvenirs* ». En fait, il ne se contente pas de gérer ses terres, mais il profite des encouragements et des conseils du grand savant Cuvier pour devenir agronome et s'élever rapidement au plus haut niveau de cette discipline tout en cultivant de multiples activités.

Pendant cinquante ans, jusqu'à sa mort en 1856, il a rendu d'éminents services à la France et à son département des Pyrénées-Orientales dont il prend la présidence en 1848.

Un homme de paradoxes

Il a joui de la confiance et du respect de tous les régimes qui se sont succé-



Monestir del Camp : dessin de Jaubert de Passa



Localisation du Monestir del Camp

dés en France du Premier au Second Empire. Son œuvre montre un homme de paradoxes parce qu'il fut toute sa vie un homme de convictions et un esprit ouvert. « *Une foi, une loi, un roi* » aimait-il écrire en légitimiste déclaré. Mais il n'avait guère de sympathies

pour la monarchie de Juillet, alors qu'il pouvait témoigner son estime à des républicains comme François Arago. Il était sensible à un certain éclat du Premier empire qu'il aurait aimé retrouver dans le Second, s'il lui avait été donné de l'accompagner davantage.

Il avait mis tout son esprit civique dans ses responsabilités administratives au service public de tous les régimes, de 1810 à 1856. Fervent catholique, il se défiait pourtant du cléricisme. Jaubert de Passa fut, à l'instar de ses compagnons du Consulat et de l'Empire, franc-maçon, du moins jusqu'en 1820.

Décédé le 16 septembre 1856, lors de ses obsèques à la cathédrale de Perpignan, il fut accompagné jusqu'au caveau où il repose au Monastir del Camp près de Passa, par une impressionnante ferveur populaire soulignée par la presse locale de l'époque.



Monestir del Camp vue aérienne

Le sauveur d'éléments majeurs du patrimoine historique des Pyrénées-Orientales

Grâce à son amitié avec Prosper Mérimée, François Jaubert de Passa, qui a été nommé inspecteur pour la conservation des monuments historiques, a réussi à sauver de la rapacité de marchands d'art peu scrupuleux, plusieurs monuments majeurs du département

Le Roussillon a connu aux XIX^e et XX^e siècle, un pillage organisé de son patrimoine historique. Certains éléments « démontables » comme les cloîtres de Saint Michel de Cuixà ou de Saint Genis des Fontaines, sont allés décorer les demeures de riches amateurs ou enrichir des musées comme celui des « Cloisters » à New York. D'autres pièces majeures du patrimoine historique auraient aussi été « démenagées » si Jaubert de Passa ne s'était pas investi dans leur sauvegarde.

Le moment décisif est sa rencontre, en 1834, avec le célèbre inspecteur général des monuments historiques, Prosper Mérimée, nommé la même année à ce poste. 1834 est aussi l'année durant laquelle Victor Hugo a publié un texte magnifique dans lequel il fustige les destructeurs sans scrupules du patrimoine national qu'il titre : « *Guerre aux démolisseurs* ».

Jaubert de Passa est lui-même propriétaire d'un monastère doté d'une église romane et d'un cloître gothique, le Monastir del Camp à Passa. A Perpignan, il habite dans l'immeuble de la Vieille



Prosper Mérimée



Cloître du Monastir

intendance, proche du cimetière de la cathédrale Saint Jean baptisé plus tard « Campo Santo ». Cette grande demeure est dotée d'un jardin botanique aujourd'hui tronqué pour aménager la place Jaubert de Passa.

Une rencontre providentielle

La rencontre entre les deux hommes eut lieu dans ce jardin à la mi-novembre 1834. Les détails sur le sauvetage du patrimoine roussillonnais furent examinés à cette occasion. C'est de là qu'est partie la politique dite « *de commémoration et de sauvetage* » du patrimoine, d'abord en Roussillon puis dans le Midi (Carcassonne, Toulouse, Albi...) et bientôt dans toute la France (Chartres, ND de Paris, le château de Pierrefonds...). Une action qui s'est

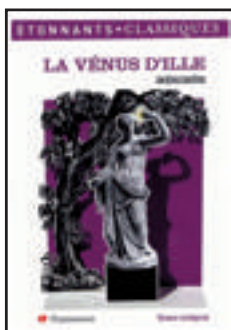
ensuite largement diffusée en Europe puis dans le monde entier.

L'année suivante, en mars 1835, Jaubert de Passa est nommé correspondant du ministère de l'Intérieur pour la conservation des monuments historiques. Il sera ensuite nommé inspecteur pour les Pyrénées-Orientales et ce titre lui fut régulièrement confirmé jusqu'à sa mort. Il put ainsi concilier, pour le bonheur du patrimoine historique local, son goût pour l'archéologie et ses pouvoirs administratifs, utilement appuyés, à partir de 1836 par ses responsabilités politiques départementales. C'est ainsi que nous pouvons admirer encore aujourd'hui Ruscino où il dirigea les premières fouilles et surtout les richesses romanes d'Elne, Arles-sur-Tech, Coustouges, Serrabone... vers lesquelles il conduisit Mérimée pour les sauver d'un démantèlement certain.

Inspirateur de Prosper Mérimée

Son amitié avec Prosper Mérimée lui a aussi permis de lui faire connaître des aspects du Roussillon dont l'écrivain a nourri ses écrits. C'est évident pour la nouvelle « *La Vénus d'Ille* » où le personnage de M. de Peyrehorade (un nom gascon !) rappelle beaucoup la personnalité de Jaubert de Passa.

Ses voyages et missions émaillées d'aventures en Espagne, ont aussi nourri des échanges fructueux avec Mérimée qui les a utilisés dans « *Carmen* ». Il fut le seul voyageur français de



son temps, avec Edgar Quinet, à avoir réellement fréquenté des « bandits d'honneur » qui l'avaient escorté jusqu'à Valencia sur les propres conseils du maréchal Castaños. Il ramena dans ses « *Souvenirs du voyage de 1819 en Espagne* » des traits pittoresques dont Prosper Mérimée sut tirer parti dans « *Carmen* » et notamment le personnage de Don José, en réalité Don Jaime.

Un esprit curieux de tout

Outre ces « *Souvenirs du voyage de 1819 en Espagne* » publiés sous le même titre en 1998 (SASL des PO – volume CVI) après notre soutenance de thèse de doctorat, les « *Souvenirs* » de Jaubert de Passa comprennent cinq autres tomes manuscrits sur la période 1790-1856 en France et en Roussillon qui sont en cours d'étude, ainsi qu'une abondante correspondance soigneusement réunie en vingt-trois liasses.

Humaniste d'esprit curieux de tout, Jaubert de Passa avait accumulé en portefeuille de très nombreux documents et renseignements concernant l'histoire et la vie de sa « petite patrie » qu'il comptait mettre en ordre et publier à la fin de sa vie.

Enfin, Jaubert de Passa a aussi guidé dans le département le baron Taylor et ses collaborateurs qui ont réalisé entre 1820 et 1878 une tâche gigantesque : vingt volumes de textes et de gravures intitulés « *Voyages pittoresques et romantiques à travers l'ancienne France* ». Des documents très précieux, car nous pouvons ainsi découvrir l'état des monuments, des paysages et des moeurs des Pyrénées-Orientales au XIX^e siècle.

Jacques Saquer

Entrevue historique

Les détails sur le sauvetage du patrimoine roussillonnais, (...) furent examinés par Jaubert et Mérimée dans le grand jardin botanique de « *La Vieille Intendance* » de Perpignan, où habitait Jaubert, lors de leur importante rencontre de la mi-novembre 1834. C'est donc de ce jardin, aujourd'hui tronqué par la Place Jaubert de Passa, qu'est partie la politique dite de commémoration et sauvetage du patrimoine, d'abord en Roussillon, puis dans le Midi (Carcassonne, Toulouse, Albi,) bientôt dans toute la France, (Chartres, Notre-Dame de Paris, le Château de Pierrefonds,) et peu à peu en Europe, et désormais dans le monde entier.

Jacques SAQUER .



La vieille intendance



Panneau sur la place



Place Jaubert de Passa

En 1840, à la suite des échanges entre François Jaubert de Passa et Prosper Mérimée, un rapport est envoyé au ministère. Il comporte une liste de monuments « pour lesquels des secours ont été demandés ». On y trouve :

Pour Perpignan : l'ancienne église Saint Jean, la chapelle du Château, la Loge des Marchands.

Les églises de Marcevol, Le Boulou, Saint Martin de l'Albère, Molig, Planès, Coustouges, Formiguères, Saillagouse, Dorres, Estavar, Hix, Arles les Bains (Amélie) Cornilha (Corneilla de Conflent) et Serrabone.

Le pont du Tech à Céret, le cloître d'Elne, le cloître du Monestir del Camp et la croix d'Ille sur Têt.



Serrabone

Le maître incontesté de la gestion de l'eau

On ne peut aborder l'histoire de l'irrigation dans les Pyrénées-Orientales, en France, en Espagne et dans certaines parties du monde, sans évoquer la grande figure de François Jaubert de Passa dont les travaux font autorité.

François Jaubert de Passa, spécialiste de l'eau, était un homme de « l'Aspre », puisque sa famille possédait la belle propriété du Monestir del Camp à Passa. Il a aussi été conseiller général du canton de Thuir, capitale de « l'Aspre ». En catalan, « l'Aspre », c'est la zone sèche, celle qui ne peut s'irriguer, par opposition au « regatiu » qui bénéficie des bienfaits de l'arrosage. A travers ses séjours à Perpignan et à Passa, le jeune François a connu très tôt un système ingénieux d'adduction d'eau, celui du canal de Perpignan et du canal de Thuir permettant d'irriguer et de faire aussi tourner des moulins.



Aqueduc du Canal de Perpignan

A l'origine, il n'y a eu qu'un seul canal appelé en catalan « séquia reial de Thuir » (canal royal de Thuir). Cet ouvrage a été construit au début du XII^e siècle par les rois de Majorque pour alimenter en eau leur palais de Perpignan et ses jardins. Ce canal prenait l'eau au niveau de l'actuel barrage de Vinça et desservait Thuir au passage, car les Thuirinois avaient financé une partie de la construction.

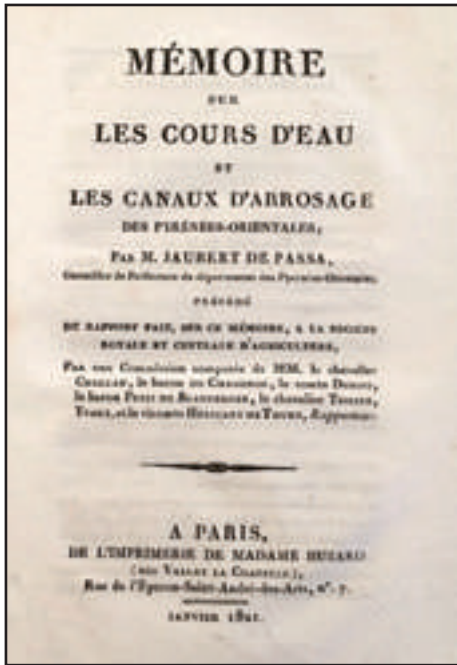
De plus, Jaubert de Passa a effectué une mission d'étude en Espagne, à Valencia, où il a étudié le système original d'irrigation avec son « tribunal des eaux » qui fonctionne encore aujourd'hui. Ce tribunal a été inscrit en 2009 par l'UNESCO au patrimoine immatériel de l'Humanité.



Aqueduc du Canal de Perpignan

Un ouvrage magistral et accessible

L'un des premiers ouvrages de Jaubert de Passa, le « *Mémoire sur les cours d'eau et les canaux d'arrosage des Pyrénées-Orientales* » a eu un retentissement immédiat à Paris, ce qui est exceptionnel pour un travail de recherche venu de la plus lointaine « province ». Le vicomte Héricart de Thury pouvait déclarer le 17 février 1819 devant la Société Royale et Centrale d'Agriculture qui l'a édité en 1821, en décernant à l'auteur sa grande médaille d'or : « ce



mémoire est le travail le plus complet qu'elle (la société) ait encore reçu sur cette importante branche de notre industrie agricole... ».

Héricart de Thury ajoute « ... c'est l'ouvrage d'un maître profond qui, après avoir posé les principes de la science et en avoir successivement développé toute la théorie, l'a réduite en leçons pratiques pour la mettre à la portée de tous; c'est enfin... un traité complet qui embrasse tout, qui dit tout, et qui cependant ne dit rien de trop... ».

Le mémoire passe en revue tous les canaux des P-O et accorde une large place à celui de Thuir. Nous publions des extraits de l'œuvre, afin que le lecteur puisse juger sur pièces de la qualité des travaux de Jaubert de Passa, la clarté de son style et de son analyse, fondée sur l'étude d'innombrables documents d'archives.

L'auteur a d'abord donné des canaux une définition d'une grande limpidité : « *Un canal d'irrigation est une dérivation artificiellement opérée sur un cours d'eau naturel, en vertu d'une concession* ».

La gestion du canal de Thuir

« (En 1427) l'ancien canal de Thoyn était détruit, l'agriculture était en souffrance et la ville privée du revenu de ses usines. Les consuls, agissant au nom de la communauté, sollicitèrent l'établissement d'un nouveau canal avec un changement de direction. La proposition était séduisante pour les agents du domaine, premiers intéressés du canal royal ...

Le canal projeté fut construit tout de suite et il intervint bientôt une série d'ordonnances et de règlements pour l'usage des eaux et la police du ruisseau. Tous les droits utiles dont avait joui la communauté sur l'ancien canal furent respectés; et de ces actes émanés de l'autorité royale, de ces transactions consenties ou sollicitées par les usagers, il résulta un mode d'administration tout particulier, qui s'est maintenu jusqu'ici parce que tous les intérêts l'ont protégé.

Aujourd'hui, les principaux tenanciers, présidés par le maire de la ville, délibèrent



Vannes du canal de Thuir

rent sur les intérêts communs, nomment les syndics, maintiennent ou modifient les anciens règlements et connaissent de toutes les opérations d'un intérêt majeur.

La surveillance du canal et des travaux ordinaires, l'exécution des règlements et autres mesures protectrices de l'arrosage, sont à la charge des syndics formant un bureau d'administration et en sous-ordre, les banniers ou réguiers. ... Outre les moulins à farine, le même ruisseau alimente plusieurs usines et une tannerie, entretient la propreté des rues, complète l'arrosage du terroir inférieur et déverse l'excédent de ses eaux, dans le ruisseau de Las Canals (Perpignan). Les bienfaits de l'arrosage dans la commune de Thuyr et terroirs supérieurs sont incalculables. Non seulement les tenanciers de ces diverses communes ont acquis les moyens de satisfaire tous les besoins, mais encore ils ont obtenu un excédent de produits qui, déversé dans les cantons montagneux et ceux des Aspres, leur donne la facilité d'entreprendre avec succès l'exploitation de la vigne, de l'olivier et l'éducation des bêtes à laine, trois branches principales de l'industrie agricole du département.

Observations sur le régime administratif des cours d'eau

Dans son mémoire, Jaubert de Passa critique sévèrement le centralisme des procédures administratives suivies en 1819 sous le règne de Louis XVIII et qui sont un héritage du système mis en place par Napoléon :

« C'est peut-être ici le cas de comparer à la coutume cette loi moderne vers laquelle on nous ramène chaque jour et dont l'application est si imprudente. On l'invoque dans toutes les affaires

domaniales, on veut que ses immeubles dispositions régissent des cours d'eau dont le caractère principal est de varier sans cesse; on lui fait dicter des arrêtés et le cultivateur, fatigué de cette nouvelle législation, effrayé des dépenses qu'elle entraîne, redoute plus qu'il n'invoque l'intermédiaire de l'autorité.

Nous avons déjà vu que la coutume avait maintenu le souverain dans le droit de disposer et d'aliéner les eaux publiques et qu'elle ne faisait que rappeler à cet égard un principe consacré par le droit romain.

Mais lorsque la puissance avait usé de son droit et qu'elle avait réglé l'usage des eaux, alors celles-ci, changeant de nature, acquéraient tous les privilèges d'eau privée et elles étaient soumises aux règlements particuliers des seigneurs ou des consuls. Il ne dépendait plus du domaine d'évoquer à lui toutes les affaires et de s'ériger en juge de tous les différents.

La coutume y avait pourvu ainsi que nous l'avons déjà dit et cette justice locale, rendue sans l'intervention d'aucune autorité éloignée, corrigeait à l'instant les abus, prévenait tous les inconvénients et assurait à l'irrigation des terres la seule protection qu'elle attende des lois.

Les méfaits de la centralisation

Mais aujourd'hui un système général de centralisation a tout envahi : un orage vient-il à détruire les barrages établis sur un cours d'eau public pour amener les eaux dans un canal ? Vous devez, avant de replacer une seule pièce, d'établir un seul pieu, prévenir l'autorité par une pétition de la perte que vous avez éprouvée.

Celle-ci s'empresse de recueillir l'ins-



Tribunal de las aguas de Valence au XVII^e siècle

truction préparatoire et transmet la demande à l'ingénieur en chef ; celui-ci, quel que soit son zèle, demande des délais et se rend, quand il peut, sur les lieux. De cette visite, il doit en résulter un rapport, le plan des lieux, le profil, les coupes des travaux projetés. Le tout est expédié avec un avis favorable du préfet à S. Exc. Le Ministre de l'Intérieur.

Nouveaux retards à Paris, nouvelles explications; c'est le niveau de la rivière qu'on a oublié d'indiquer, ce sera peut-être moins encore. Mais enfin, on rédige avec luxe ces nouveaux matériaux et le conseil des ponts et chaussées est nanti de l'affaire. Pendant ce temps un, deux orages surviennent, le lit de la rivière change encore et lorsque l'autorisation de construire arrive de Paris, il est impossible d'effectuer les travaux autorisés; il faut, sous peine d'être usurpateur, renouveler la demande et souscrire à des frais sans mesure.

Cependant, le canal est sans eau; les usagers ont été privés de l'arrosage qui seul pouvait fertiliser leurs grèves et leurs terres sablonneuses. Les produits agricoles diminuent, l'industrie souffre et l'autorité locale gémit d'un mal qu'elle n'a pas le pouvoir de réparer. Quel serait le remède aux abus qui menacent la propriété de tout un département? Ce serait de respecter la coutume au nom

de laquelle la chambre des domaines autorisait tous les travaux d'entretien et de déplacement de digues; ce serait de ne pas persister à s'attribuer sur les eaux privées des droits que le domaine a perdus par l'inféodation; ce serait de rendre à l'administration les droits dont on l'a dépouillée et d'autoriser les préfets qui seuls peuvent apprécier nos besoins, à décider en dernier ressort sur l'usage des eaux... »



Tribunal de las aguas de Valence de nos jours qui se réunit tous les jeudis à 11h, dans le même édifice qu'au XVII^e siècle

Le « code des irrigations »

Le rapporteur du mémoire devant la Société royale et Centrale d'agriculture, Hericart de Thury, conclut son intervention en soulignant la pertinence des remarques de Jaubert de Passa : *« L'auteur termine son ouvrage par des réflexions sur le régime administratif, suivi aujourd'hui pour les cours d'eau, comparé à celui qui était consacré par la coutume. Il signale les inconvénients du premier et les avantages du second.*

Ayant eu de fréquentes occasions, en qualité de conseiller de préfecture, d'examiner et de juger de grandes questions sur les cours d'eau, son opinion doit être d'un grand poids dans une ma-



Les " rescloses " sont des barrages destinés à dévier l'eau vers un canal d'irrigation tout en maintenant un débit au cours d'eau principal (les dessins sont de F. Jaubert de Passa)

tière qu'il a si bien approfondie... ».
 Les suggestions de Jaubert de Passa ne resteront pas lettre morte puisque dans ses « conclusions du rapport » la Société Royale et Centrale d'agriculture décide « de donner communication de son

travail à MM. les commissaires chargés par le Gouvernement de donner un projet de loi sur les cours d'eau ». Par la suite, le « Code des irrigations » promulgué en 1855 s'est aussi inspiré des travaux de Jaubert de Passa.



Divers types de " Rescloses "

Un homme politique

« utile au Roussillon »

Si son « destin national » a tourné court, François Jaubert de Passa a joué un rôle éminent dans le développement économique de « sa petite patrie ».

Rappelé en 1806 en Roussillon auprès de son père, François Jaubert de Passa avait acquis à Paris une solide formation juridique et administrative lui permettant de devenir auditeur au Conseil d'Etat (décret du 11/11/1806) et envisager une brillante carrière politique dans la capitale. Il avait aussi noué des relations dans les cercles parisiens influents.

Cependant, alors qu'il pensait devoir « s'enterrer » dans une lointaine province, c'est la grande histoire qui est venue à sa rencontre. En 1808, Napoléon envahit l'Espagne, chasse Ferdinand VII de Bourbon du trône et le remplace par son frère Joseph. Les Pyrénées-Orientales deviennent une base arrière des armées impériales. L'expédition tourne mal pour Napoléon obligé de battre en retraite en 1813. Le 11 novembre l'empereur nomme Jaubert de Passa sous-préfet et commandant supérieur du premier arrondissement des Pyrénées-Orientales avec des pouvoirs militaires étendus, pour le recrutement, la lutte

contre la désertion et la préparation du repli de l'armée d'Espagne.

Conseiller de préfecture

La « Restauration » de la royauté voit sa révocation, malgré sa fidélité bien connue aux convictions royalistes légitimistes. Ses hautes relations en Espagne lui permettent néanmoins en août 1815, au lendemain de Waterloo, d'intervenir utilement pour empêcher une invasion de l'armée espagnole de Ferdinand VII. Pour l'en remercier, le duc d'Angoulême le fait aussitôt nommer conseiller de préfecture. Comme il a été très écouté des préfets successifs sous tous les régimes que connut la France pendant ce demi-siècle à titre normal ou comme conseiller de l'ombre, son activité fut particulièrement efficace dans les contacts inter-frontaliers (lutte contre la pénurie en 1817, surveillance raisonnée de la contrebande, cordon sanitaire et troubles en Espagne à partir de 1820).

Le Conseil d'Etat



Alors qu'il était destitué de ses fonctions officielles sous la pression des ultras le 26 octobre 1822, le gouvernement de Louis XVIII, inquiet de sa popularité et de son influence locales, lui offrit à compter du 11 août 1823 la croix de la Légion d'honneur qui arriva en même temps que ses premières consécration scientifiques et que prudemment, il n'accepta qu'au titre « d'homme de lettres ».

Président du conseil général

En 1836, il choisit d'entrer en politique « pour être utile au Roussillon » en se faisant élire conseiller général du canton de Thuir. Il devient ensuite conseiller général du canton de Vinça en 1848 avant d'être élu président de l'assemblée départementale.

Le 10 décembre 1848 le prince Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la IIe République et Jaubert de Passa appelé à le soutenir « au nom de l'intérêt du pays ». Au début du mois d'octobre 1852 il dut remplacer le préfet Soubeyran pour rencontrer à Narbonne le prince – président lors de son « voyage d'interrogation » à travers la France, préalable à la proclamation du Second empire. Il eut le loisir d'exposer au futur empereur l'intérêt d'une accélération de l'arrivée du chemin de fer à Perpignan pour ouvrir les marchés nationaux aux produits agricoles du Roussillon. Par ailleurs, il put insister sur les avantages d'une politique raisonnée de l'eau et remit un mémoire sur ce sujet.

La promulgation en 1855 du « Code des irrigations » que Jaubert avait profondément inspiré et l'arrivée du chemin de fer à Perpignan le 10 février 1858 ont marqué les premiers résultats de cette rencontre.



Gare de Perpignan,
concrétisation du projet de Jaubert de Passa

Entre 1836 et 1856, Jaubert de Passa a considérablement influencé les nouvelles destinées du département : désenclavement routier et ferroviaire, arboriculture, hydraulique, enseignement public primaire et agricole qu'il contribua activement à organiser comme président de la commission de surveillance de l'Ecole normale d'instituteurs, payant de sa personne dans des leçons d'agriculture.

Il laissa la présidence du conseil général le 25 janvier 1853 pour raisons de santé mais poursuivit ses activités de conseiller général jusqu'à sa mort en 1856. En 1855, en dépit de ses infirmités croissantes, il a tenu à présenter lui-même à l'Exposition universelle de Paris les meilleurs produits de l'agriculture roussillonnaise. Il y laissa ses dernières forces.



Barrage de Vinça :
un rêve du XIX^{ème} siècle, une réalisation du XX^{ème}

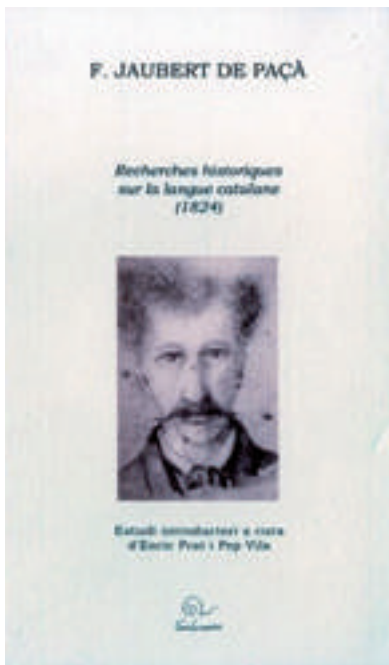
Un spécialiste de la langue catalane

En 1824, François Jaubert de Passa (« Paçà » en catalan) a publié un ouvrage intitulé « Recherches historiques sur la langue catalane » dans lequel il inclut les formes de catalan du Roussillon et de València. Il évoque les traits linguistiques, l'histoire de la langue et les auteurs ayant écrit en catalan.

De plus, c'est un observateur politique avisé et la conclusion de son ouvrage est d'une étonnante actualité :

« Le catalan restera langue nationale en Catalogne tant que les habitants de cette province se persuaderont que les rois de Castille ne sont que comtes de Barcelone et tant que les intérêts, comme les mœurs du peuple catalan seront en opposition avec les intérêts et les mœurs des autres peuples de l'Espagne.

Le même résultat aura lieu en Roussillon tant que l'instruction publique sera concentrée sur un seul point et en faveur d'un trop petit nombre; tant que le commerce, l'industrie agricole et un système d'administration plus favorable aux intérêts locaux n'auront pas changé les mœurs et modifié le caractère national. Jusqu'à ce que ces diverses causes aient agi sur la masse, la langue catalane ou si l'on veut l'idiome roussillonnais dominera et il sera le moyen de communication le plus habituel et le plus populaire dans le département des Pyrénées-Orientales. »



Une œuvre très variée

Voici quelques œuvres choisies qui montrent que Jaubert de Passa s'intéressait à des sujets très variés :

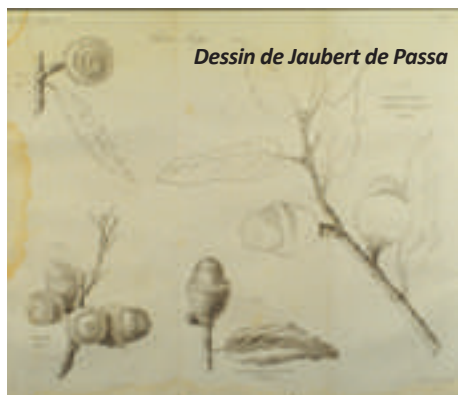
La gestion de l'eau :

- Mémoire sur es cours d'eau et les canaux d'arrosage des Pyrénées-Orientales (Paris, Huzard, 1821).
- Recherches sur les arrosages en Espagne (Paris, Huzard, 1822).
- Mémoire sur le lac Albufera (València) et la culture des rizières (Paris, Smith, 1823).
- Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens (Paris, Huzard, 4t. 1845-46-47).



L'agriculture :

- Réponse aux questions proposées par la Société royale et Centrale d'Agriculture sur le dépiquage des grains (Paris, Huzard, 1827).
- Mémoire sur la culture du chêne-liège, sur la récolte et la fabrication du liège. (Paris, Huzard, 1837).



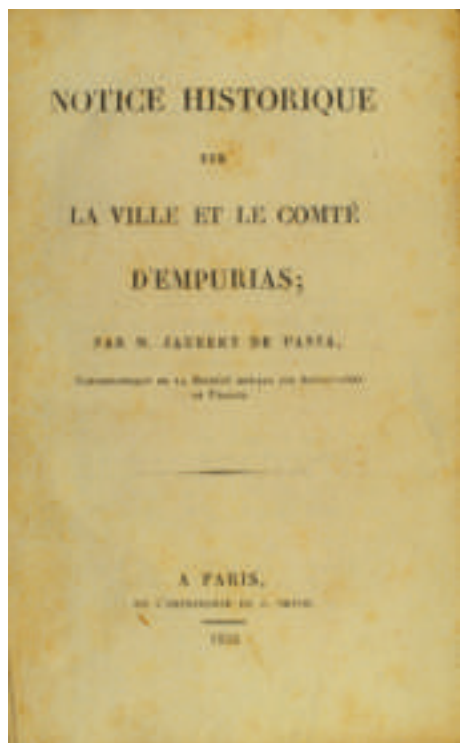
L'histoire :

- Notice historique sur la ville et le comté d'Empurias en Catalogne (Paris, Smith, 1828)
- Essais historiques sur les Gitanos (Paris, Smith, 1827).

La linguistique :

- Recherches historiques sur la langue catalane. (Paris Smith 1827).

Note : Les « Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens ont retenu l'attention des institutions internationales spécialisées et notamment des agronomes israéliens dans le Néguev, où Jacques Saquer a pu les rencontrer en juillet 2009. Le livre figure dans la bibliothèque de David Ben Gourion, le plus connu des fondateurs de l'Etat d'Israël en 1948.



Diverses oeuvres de François Jaubert de Passa



Diplôme de réception de François Jaubert de Passa à ce qui deviendra la SASL avec, au centre, la célèbre signature de François Arago

Actualité de Jaubert de Passa

François Jaubert de Passa a été un précurseur dans plusieurs domaines, mais en particulier en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et de gestion de l'eau.

La sauvegarde du patrimoine à l'ordre du jour

Ce 3 septembre 2028 doivent être mis en vente des tickets à gratter dont le bénéficiaire permettra de financer en partie la restauration de monuments en péril. C'est l'une des idées proposées par la « Mission Patrimoine » confiée au présentateur de télévision Stéphane Bern. Cette Mission a été chargée « *d'identifier des biens patrimoniaux en péril et de proposer des sources de financement innovantes, afin de les sauvegarder* ». Plus de 2000 monuments en péril ont été signalés par les Français, ce qui montre leur passion collective pour leur patrimoine.

On peut imaginer ce que penserait de cette initiative Jaubert de Passa, lui qui a mis au point à Perpignan, avec l'inspecteur général du patrimoine Prosper Mérimée, les premières mesures de protection des monuments menacés dans notre pays!

Le ministère de la Culture a souligné ce succès : « *Le patrimoine, dans sa diversité et sa présence sur l'ensemble du territoire, est un objet de fierté pour nos concitoyens, un vecteur de cohésion sociale et de mémoire collective.*

C'est également un levier de revitalisation des territoires, de développement économique et d'attractivité de la France.

Quatre objectifs ont été fixés :

- Entretenir et restaurer.

- Valoriser.

- Transmettre.

- Construire une Europe du patrimoine. »

La gestion de l'eau

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques a d'abord été en France une cause nationale. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a proclamé que l'eau était le « *patrimoine commun de la Nation* ».

C'est ensuite devenu une cause européenne, car on s'est aperçu que de nombreux cours d'eau traversent plusieurs pays comme le Sègre dans nos Pyrénées – Orientales, le Rhône, le Rhin, ou le Danube.

Le 23 octobre 2000 a été adoptée au niveau de l'Union européenne la « Directive cadre sur l'eau » qui vise à donner une cohérence à toute l'abondante législation et à mettre en place une politique européenne globale dans le domaine de l'eau. Cette directive fixe une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances. La France est entrée dans la phase des réalisations concrètes qui doivent être financées, ce qui se traduit par le vote, par les collectivités territoriales d'une taxe qualifiée de « *taxe GEMAPI* » pour « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* ».

REMERCIEMENTS

à Jacques Saquer,
pour nous avoir donné accès à l'ensemble de son travail, de sa documentation et
pour toutes les illustrations qu'il nous a confiées, et à sa disponibilité.

à Bernard Rieu,
pour tout son travail à la réalisation du livret et la rédaction des articles.

à monsieur Laurent Fontquernie,
pour nous avoir autorisés la publication de clichés du site de l'institut du Grenat

à Yvan et Marie-Claire Bassou,
pour leur vigilance et leurs conseils avisés.

Pour tous ceux qui souhaiteraient approfondir leurs connaissances sur
François Jaubert de Passa, rendez-vous sur le site :
**www.anciensdarago.com rubrique les publications
article " Jaubert de Passa - Jacques Saquer "**



<http://www.institutdugrenat.com/>

FRANÇOIS JAUBERT DE PASSA

SOUVENIRS DU
VOYAGE DE 1819
EN ESPAGNE

*Présentation, notes complémentaires,
choix d'annexes et d'illustrations*
par JACQUES SAQUER

PROLOGUE DU PROFESSEUR JEAN SERMET

SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DES PYRÉNÉES ORIENTALES
1571, Volume
TERRON, 1968

Les promotions de AAA

Chaque année, l'Amicale des Anciens d'Arago, en partenariat avec l'administration du lycée Arago, baptise, de façon républicaine, les élèves de seconde entrant au lycée.



2003 :
Joseph JOFFRE



2004 :
Joan Pau GINÉ



2005 : «Pipette»
PUIG-AUBERT



2006 :
Claude SIMON



2007 :
Arthur CONTE



2008 :
François ARAGO



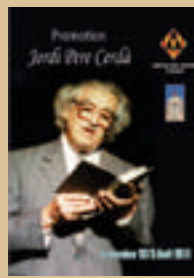
2009 :
Christian d'ORIOLA



2010 :
Marcel DURLIAT



2011 :
SARDA GARRIGA



2012 :
Jordi Pere CERDA



2013 :
Octave MENGEL



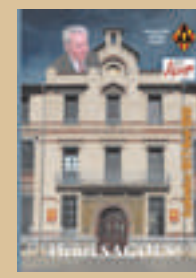
2014 :
Louis PRAT



2015 :
Aimé GIRAL



2016 :
Josep Sebastià PONS



2017 :
Henri Sagols